



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/197/SR.1
21 décembre 2015

Compte rendu du Conseil directeur

197^{ème} session

18 et 21 octobre 2015

Genève (*Centre international de Conférences de Genève*)

Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/197/A.1 et A.2)	4
2. Approbation du compte rendu de la 196 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/196/SR.1) ..	4
3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/197/3a)-P.1)	4
b) Situation de certains parlements	4
c) Statut d'observateur (CL/197/3c)-P.1)	6
4. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 196 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/197/4a)-R.1) ...	6
b) Sur les activités du Comité exécutif	7 & 27
5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 196 ^{ème} session du Conseil directeur	
a) Rapport oral du Secrétaire général	7
b) Journée internationale de la démocratie (CL/197/5b)-R.1)	8
6. Situation financière de l'UIP (CL/197/6-R.1)	8
7. Projet de programme et de budget pour 2016 (CL/197/7-P.1)	9
8. Mise en œuvre de la Stratégie pour 2012-2017	
a) Objectif stratégique 1 : Renforcer la démocratie grâce aux parlements (CL/197/8a)-P.1)	22
b) Objectif stratégique 2 : Faire progresser l'égalité des sexes (CL/197/8b)-P.1)	23
c) Objectif stratégique 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme (CL/197/8c)-P.1)	23
d) Objectif stratégique 5 : Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement Contribution au programme de développement pour l'après-2015 (CL/197/8d)-P.1 et Inf.1)	23
9. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/197/9-P.1)	24
10. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP	
a) Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires à Tokyo (CL/197/10a)-R.1) .	10
b) Séminaire régional sur les objectifs de développement durable à l'intention des Parlements d'Europe centrale et orientale (CL/197/10b)-R.1)	10
c) 10 ^{ème} Réunion des Présidentes de parlement (CL/197/10c)-R.1)	10
d) Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement (CL/197/10d)-R.1) .	21
e) Séminaire parlementaire régional sur le thème <i>Promouvoir la nutrition infantile dans la Communauté de développement d'Afrique australe (CDDA)</i> (CL/197/10e)-R.1) .	10
f) 34 ^{ème} session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC (CL/197/10f)-R.1)	11
11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Réunion des Femmes parlementaires (CL/197/11a)-R.1)	19
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires	
i) Election d'un membre (CL/196/12b)-P.1 et P.2)	11
ii) Rapports du Comité (CL/197/11b)-R.1 et R.2)	11
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	
i) Election de trois membres titulaires et d'un membre suppléant (CL/197/11c)-P.1 à P.4)	19
ii) Rapport du Comité (CL/197/11c)-R.1)	19
d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	
i) Election de trois membres (CL/197/11d)-P.1 et P.2)	20
ii) Rapport du Comité (CL/197/11d)-R.1)	20

	<u>Page(s)</u>
e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/197/11e)-R.1)	20
f) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	18
g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/197/11g)-R.1)	21
h) Groupe de facilitateurs concernant Chypre	
i) Election d'un facilitateur (CL/197/11h)-P.1)	21
12. 134 ^{ème} Assemblée de l'UIP (Lusaka, Zambie, 19-23 mars 2016)	25
13. Prochaines réunions interparlementaires (CL/197/13-P.1)	25
a) Réunions statutaires	25
b) Réunions spécialisées	25
14. Nomination de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2016 (CL/197/14-P.1 et P.2)	26
15. Elections au Comité exécutif (CL/197/15-P.1 à P.8)	27

Première séance

Dimanche 18 octobre 2015

La réunion est ouverte à 9 heures sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. S. Chowdhury (Bangladesh).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/197/A.1)

L'ordre du jour figurant dans le document CL/197/A.1 est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 196^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/196/SR.1)

Le compte rendu de la 196^{ème} session du Conseil directeur figurant dans le document CL/196/SR.1 est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/197/3a)-P.1)

Le Président dit que le Secrétariat a reçu une demande de réaffiliation officielle du Parlement des Fidji, reproduite dans le document CL/197/3a)-P.1. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette demande, ce qui portera à 167 le nombre total des parlements membres de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Mme J. Luveni (Fidji) remercie le Conseil directeur d'avoir accédé à la demande de son parlement, dont la réaffiliation à l'UIP va aider le pays à continuer à progresser sur la voie parlementaire. Les Fidji ont été en proie à l'instabilité politique pendant des décennies. Sous la nouvelle Constitution, une identité nationale commune a été adoptée et le secteur public a été réformé. Jamais dans l'histoire des Fidji, le taux de participation n'a été aussi élevé qu'aux récentes élections; le nombre de femmes élues au Parlement a battu des records et, pour la première fois, une femme a accédé à la présidence du Parlement. Le nouveau Parlement est résolu à développer les activités de mobilisation communautaire et s'est doté d'une commission qui est compétente pour les Objectifs de développement durable. Il espère que sa réaffiliation à l'UIP lui donnera accès à une assistance technique et lui permettra d'échanger des informations avec les autres parlements membres et d'apprendre d'eux les bonnes pratiques. Enfin, elle réaffirme l'adhésion des Fidji à l'objectif d'instauration de la démocratie et de la paix qui est celui de l'UIP.

b) Situation de certains Membres

Le Secrétaire général dit que l'UIP a pour mandat de suivre les développements politiques à travers le monde et de s'assurer que l'intégrité des parlements est sauvegardée. C'est à ce titre qu'il suit la situation dans plusieurs pays.

Au Burkina Faso, la tentative du Président de briguer un nouveau mandat a déclenché un soulèvement populaire en octobre 2014. Les institutions politiques ont été suspendues. Une tentative de coup d'Etat a eu lieu en septembre 2015, ce qui a eu pour effet de repousser les élections, prévues pour le mois d'octobre. Le nouveau pouvoir a été éphémère et le régime de transition a été rétabli; les élections ont été reportées à la fin du mois de novembre 2015.

Au Burundi, après un coup d'Etat en mai 2015, des élections législatives ont eu lieu et le Président en exercice a été élu pour un troisième mandat. L'UIP préconise un dialogue avec toutes les composantes de la société pour calmer les inquiétudes et veiller à ce que le processus démocratique se poursuive.

Bien que l'affiliation de la République centrafricaine à l'UIP ait été suspendue pour non-paiement des contributions statutaires, l'UIP continue à dialoguer avec le parlement de transition et à le soutenir. Les élections, qui devaient se tenir en octobre 2015, ont été repoussées à cause de l'instabilité politique, des dissensions interethniques et des violences dans la capitale. L'UIP a exprimé son inquiétude à ce sujet et a offert de continuer à apporter son aide dans l'espoir d'un retour à la normale dans un proche avenir.

L'Egypte n'a pas de parlement proprement dit depuis juillet 2013. Le Conseil directeur a exhorté les autorités de transition à veiller à ce que les dispositions prévues pour la transition soient suivies à la lettre. L'UIP reste en contact avec les autorités et fournit une assistance technique au Secrétariat. Des élections à un parlement monocaméral ont commencé et vont se poursuivre jusqu'en novembre 2015. Un nouveau parlement, pleinement opérationnel, sera alors convoqué. L'UIP est la seule organisation internationale à apporter son concours à la mise en place d'une nouvelle institution parlementaire en Egypte et n'a pas caché que la poursuite de son soutien dépendait du bon déroulement des élections.

En Haïti, le Parlement a cessé de fonctionner au début de l'année 2015, lorsque le mandat des deux Chambres est arrivé à échéance. Le premier tour des élections a eu lieu et le deuxième doit se tenir dans les jours à venir. L'UIP accueillera le nouveau Parlement haïtien à la 134^{ème} Assemblée à Lusaka, Zambie.

La situation en Libye est particulière : malgré l'élection d'un nouveau parlement, le parlement de transition n'a pas été dissous. Le Conseil directeur a décidé dans le passé de reconnaître la Chambre des représentants, alors nouvellement élue, qui est Membre de l'UIP. Une évolution positive s'est produite ces derniers jours et un gouvernement d'unité nationale a été mis en place. Pour le moment, l'UIP n'est pas en mesure d'exécuter son accord de coopération avec la Libye, pour des raisons de sécurité.

Des progrès ont été enregistrés à Madagascar, où une nouvelle Assemblée nationale a été élue pour la première fois depuis le coup d'Etat de 2009. Les élections locales ont déjà eu lieu et les élections sénatoriales doivent se tenir sous peu.

La situation au Népal évolue aussi favorablement : une nouvelle Constitution a été promulguée et le Parlement qui est en place fonctionne et continue à être Membre de l'UIP.

Le coup d'Etat de 2014 en Thaïlande a entraîné la suspension du Parlement et l'établissement d'une assemblée législative nationale de transition, qui a défini une feuille de route pour la démocratie. L'UIP engage instamment les autorités de transition à suivre minutieusement cette feuille de route. Le processus de rédaction et d'approbation d'une nouvelle constitution se révèle problématique depuis que le Conseil national de réforme a rejeté le projet. Une nouvelle tentative de rédaction d'une constitution est en cours. Il faudra vingt mois pour organiser des élections. Le Comité exécutif suggère que l'UIP continue de suivre la situation en Thaïlande et adresse un message aux autorités thaïlandaises leur disant qu'il est de la plus haute importance que la rédaction de la constitution avance, de même que les préparatifs des élections, pour permettre un retour à la normale dès que possible. Les autorités thaïlandaises ont donné l'assurance qu'elles faisaient tout pour accélérer le processus.

Le Président informe le Conseil directeur qu'il est allé en Thaïlande pour se rendre compte par lui-même de la situation. La rédaction d'une nouvelle constitution est une affaire complexe qui dure depuis plusieurs mois. Bien que déçu de constater que la feuille de route initiale n'est pas suivie, il juge encourageant le fait que les autorités de transition dialoguent avec l'UIP et qu'elles assurent que l'exécution de la feuille de route sera accélérée.

Le Secrétaire général dit que le Yémen est en situation de crise depuis 2012. Les rebelles ont récemment envahi la capitale et le Président a été forcé de fuir le pays. La situation du Parlement est très incertaine et il est extrêmement difficile d'en vérifier l'intégrité, bien que l'UIP ne ménage pas ses efforts dans ce sens. L'UIP continuera à se mobiliser pour en savoir plus sur l'état du Parlement au Yémen et fera rapport au Conseil directeur à sa prochaine session à Lusaka.

Le Président, se réjouissant que la situation ait évolué favorablement dans plusieurs pays, dit que l'UIP continuera à suivre la situation décrite par le Secrétaire général et à dialoguer avec les autorités des pays concernés. Le Conseil directeur recevra des informations actualisées à sa prochaine session qui se tiendra à Lusaka, Zambie, en 2016.

Le Conseil directeur prend acte de la situation de certains Membres.

c) Demandes de statut d'observateur
(CL/197/3c)-P.1)

Le Président dit que deux demandes de statut d'observateur ont été reçues, l'une de l'Internationale libérale (IL) et l'autre, du réseau des Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND). L'Internationale libérale assiste depuis longtemps aux réunions de l'UIP et lui accorder un statut d'observateur ne fera qu'officialiser la situation. Le réseau des PNND est un partenaire de longue date de l'UIP, qui a publié un guide et organisé avec lui plusieurs manifestations. Le Président part de l'idée que le Conseil souhaite approuver les deux demandes de statut d'observateur.

Il en est ainsi décidé.

Le Président informe le Conseil que le Comité exécutif a examiné la situation d'un observateur, l'Assemblée interparlementaire de la Communauté économique eurasienne. Son organisation intergouvernementale mère, la Communauté économique eurasienne, a cessé d'exister, ayant été remplacée par l'Union économique eurasienne, qui n'a pas de structure parlementaire. Le Comité exécutif recommande donc de supprimer l'Assemblée interparlementaire de la Communauté économique eurasienne de la liste des observateurs permanents.

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) Sur ses activités depuis la 196^{ème} session du Conseil directeur
(CL/197/4a)-R.1)

Le Président présente son rapport, qui figure dans le document CL/197/4a)-R.1 et qui relate en particulier ses efforts pour mobiliser les parlements membres et obtenir que le rôle des parlements soit explicitement mentionné dans la Déclaration sur les Objectifs de développement durable (ODD). Le programme de développement pour l'après-2015 fait très clairement référence à ce rôle. L'UIP et ses parlements membres ont fait un énorme travail de plaidoyer et de persuasion auprès des représentants permanents des gouvernements aux Nations Unies pour obtenir qu'un objectif sur la gouvernance figure parmi les nouveaux ODD. Le moment est venu de passer de la persuasion à l'action.

Il appelle aussi l'attention sur l'importance de la participation des jeunes, et salue la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires à Tokyo, qui va se tenir tous les ans. L'UIP s'est donné beaucoup de peine pour préparer la 10^{ème} Réunion des Présidentes de parlement et la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui ont été particulièrement réussies et dont les résultats sont venus alimenter le Sommet des Nations Unies. Malheureusement, en raison des restrictions frappant l'octroi de visas, la Présidente du Parlement de la Fédération de Russie a été empêchée de participer à la Conférence mondiale des Présidents de parlement. Le Président de l'UIP a publié à ce sujet la déclaration suivante :

"La quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement s'est déroulée au Siège des Nations Unies, à New York, du 31 août au 2 septembre 2015, dans le cadre de la série de réunions de haut niveau qui ont précédé le Sommet des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015.

Il est profondément regrettable que la Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie n'ait pu participer ni à la Conférence mondiale ni à la 10^{ème} Réunion des Présidentes de parlement qui l'a précédée, en raison des restrictions de visas imposées par les autorités des Etats-Unis d'Amérique.

Je réitère la ferme conviction de l'UIP dans la valeur d'un dialogue ouvert et sans restrictions entre parlementaires de différents systèmes politiques, économiques et sociaux comme moyen de promouvoir la compréhension mutuelle et de résoudre les différends, et ne peux accepter que des sanctions politiques, sous forme de restrictions de visas, soient imposées, par quelque pays que ce soit, à des parlementaires dûment désignés par leur parlement pour participer à des réunions de l'UIP.

L'UIP réaffirme son attachement au principe et à la politique qui consistent à ne tenir ses réunions statutaires que dans les pays où tous les Membres et Observateurs de l'UIP sont invités, et où leurs représentants sont certains de se voir accorder les visas d'entrée nécessaires à leur participation.

Je saisis cette occasion pour saluer les progrès considérables enregistrés par la coopération entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, je suis sûr que tous les Membres seront d'accord avec moi pour dire qu'il faut aller encore plus loin. L'UIP aspire à la conclusion d'un nouvel Accord de coopération entre les deux organisations qui place la relation institutionnelle sur une base plus solide et améliore encore leur partenariat stratégique. Comme l'Assemblée générale des Nations Unies s'en est félicitée, l'UIP confère une dimension parlementaire aux grands processus de l'ONU.

Dans cette optique, il convient que des réunions conjointes comme la Conférence mondiale des Présidents de parlement et les Auditions parlementaires annuelles aux Nations Unies soient formellement reconnues comme des réunions officielles de l'ONU pour lesquelles tous les parlementaires dûment mandatés par les parlements des Etats Membres de l'ONU sont en droit de recevoir un visa, en vertu des Accords avec le pays hôte de l'ONU."

Le Conseil directeur prend acte de la déclaration présidentielle.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président dit que la plupart des questions traitées par le Comité exécutif pendant ses deux jours de délibération lors de la présente Assemblée feront l'objet de rapports sous d'autres points de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP DEPUIS LA 196^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR

a) Rapport oral du Secrétaire général

Le Secrétaire général dit que 2014 a été une année importante pour l'UIP qui a changé de Président et de Secrétaire général. Les nouveaux Président et Secrétaire général travaillent main dans la main pour remplir la mission de l'Organisation. Des efforts considérables ont été déployés pour rapprocher l'UIP de ses différents publics et partenaires, y compris la population locale de Genève et le Parlement fédéral suisse à Berne. L'UIP s'est également attachée à encourager les milieux diplomatiques à travailler directement avec les parlements.

Le Président et lui-même se sont donné la peine d'aller à la rencontre des jeunes. L'UIP a un programme dynamique pour les jeunes, qui demeure prioritaire. Des initiatives ont été prises également en direction des milieux universitaires : un accord a été conclu avec l'Institut de hautes études internationales et du développement, qui apporte un soutien à l'UIP. L'établissement d'autres relations de ce genre sera encouragé. Le Président et le Secrétaire général se sont employés par ailleurs à établir le dialogue avec les parlements non Membres des régions du Pacifique et des Caraïbes pour les inciter à rejoindre l'Organisation. Des progrès ont été enregistrés à cet égard, l'UIP ayant bénéficié du soutien des parlements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, d'une part, et de la Trinité-et-Tobago, d'autre part, pour créer des liens avec les Parlements de ces deux régions. Le dialogue avec le Congrès des Etats-Unis se poursuit.

S'agissant des questions d'intérêt mondial, des mesures ont été prises pour insuffler une vie nouvelle au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et élargir son mandat de telle sorte qu'il puisse traiter de l'ensemble des questions qui se posent au Moyen-Orient et pas simplement

du conflit israélo-palestinien. Le rôle que pourrait jouer l'UIP en République arabe syrienne retient aussi particulièrement l'attention. Il faut poursuivre les efforts à cet égard, afin d'accroître non seulement la notoriété de l'Organisation mais aussi sa crédibilité. Le Secrétariat est en train de compiler un dossier sur la lutte antiterroriste pour aider les parlementaires à y prendre part de manière continue. Des représentants des Nations Unies assisteront à l'Assemblée de l'UIP pour discuter des efforts concertés que peuvent déployer l'UIP et l'ONU et expliquer ce qu'ils attendent de la coopération avec les milieux parlementaires mondiaux dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, et de la consolidation de la paix et de la sécurité internationale. La mobilisation de l'UIP aux côtés de l'ONU n'est pas un acte de subordination mais exprime plutôt une volonté de travailler ensemble à l'exécution des mandats respectifs des deux Organisations et de renforcer le rôle des parlementaires dans le contrôle démocratique des décisions prises au niveau international.

Enfin, abordant la question des ressources dont dispose l'Organisation, il dit que l'environnement économique mondial dans lequel opère l'UIP est difficile et que les pays sont tous soumis à des contraintes financières et économiques. Les efforts de mobilisation des ressources se poursuivent et remportent quelque succès puisque les contributions volontaires ont augmenté.

Le Conseil directeur prend acte du rapport oral du Secrétaire général.

b) Journée internationale de la démocratie
(CL/197/5b)-R.1)

Le Secrétaire général, signalant que le rapport présenté au Conseil sur ce sujet est publié sous la cote CL/197/5b)-R.1, dit que des efforts concertés ont été déployés pour encourager les parlements à observer chaque année la Journée internationale de la démocratie. En 2015, une vingtaine de parlements ont marqué cette journée par des manifestations et l'UIP a organisé des activités de commémoration en partenariat avec les Nations Unies. Les autorités locales de Genève ont célébré l'événement, et l'UIP a accueilli un groupe d'étudiants, avec de hauts représentants du gouvernement et du parlement du canton de Genève. L'UIP continue à faire usage des médias sociaux pour diffuser des messages relatifs à la démocratie.

Le Conseil directeur prend acte du rapport sur la Journée internationale de la démocratie.

Point 6 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIERE DE L'UIP
(CL/197/6-R.1)

Le Secrétaire général, présentant le rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2015 qui figure dans le document CL/197/6-R.1, dit que la situation financière de l'Organisation est stable et que l'UIP enregistre régulièrement des rentrées de fonds. Les contributions statutaires des parlements membres ont été acquittées à 90 pour cent. Les contributions impayées sont énumérées à l'annexe II du rapport. Le Tchad ayant versé la somme qu'il devait à titre de contribution après la publication du rapport, les arriérés de contributions s'élèvent actuellement à un total de CHF 1 million.

En ce qui concerne les dépenses, l'Organisation reste proche du niveau cible. La plupart des activités se maintiennent dans les limites budgétaires et, dans certains cas, des économies ont été réalisées. Le Fonds de roulement se situe actuellement à CHF 9 millions. S'agissant des dépenses d'investissement, l'UIP a fait l'acquisition de matériel informatique. La performance de la Caisse de pension résiduelle est actuellement inférieure à l'objectif fixé en raison du climat financier et économique général. Le Conseil directeur aura un rapport complet sur ce sujet à sa prochaine session, qui se tiendra à Lusaka, Zambie, en 2016.

Le Conseil directeur prend acte du rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2015.

Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2016
(CL/197/7-P.1)

Le Secrétaire général présente le projet de programme et de budget pour 2016, exposé dans le document CL/197/7-P.1. Ce projet a été établi selon les directives données par les organes directeurs et transmises par le Sous-Comité des finances. Tout a été mis en œuvre pour maintenir le niveau d'activité de l'Organisation, compte tenu en particulier des responsabilités supplémentaires qui lui incomberont au titre du nouveau programme de développement pour l'après-2015, tout en allégeant autant que possible les contributions statutaires des parlements membres, soumis à des pressions financières de plus en plus lourdes. En conséquence, il a été décidé avec les organes directeurs de réduire de 8,7 pour cent le total des contributions statutaires. Cette réduction a été obtenue au prix d'efforts conjugués tendant, d'une part, à réduire le budget des activités de programme et, d'autre part, à accroître les recettes provenant d'autres sources.

Le total des contributions des Membres, abaissé à CHF 9,9 millions pour 2016, retrouve ainsi son niveau de 1996 en termes réels. Le Comité exécutif a discuté de cette baisse qui, dans son esprit, ne doit pas entamer la capacité de l'Organisation de remplir son mandat. Le total des recettes pour 2016 sera cependant encore supérieur à celui de 2015, en raison d'une augmentation des ressources extrabudgétaires déjà assurées ou en cours de l'être, qui représentent 27 pour cent du budget total.

Les activités relatives à l'égalité des sexes représentent 10 pour cent du budget global de l'Organisation, qui consacre la majorité de ses crédits à la promotion de la démocratie. Comme indiqué dans le document relatif au budget, le Secrétariat sollicite l'autorisation de prélever CHF 119 000 sur les liquidités du Fonds de roulement pour équilibrer le budget. Ce genre d'opérations a été approuvé dans le passé, à titre temporaire et exceptionnel. L'Organisation ne sera amputée d'aucune de ses activités et les assemblées parlementaires et les réunions des autres organes ne seront pas raccourcies non plus. Certains coûts du budget ordinaire ont été imputés à d'autres postes pour éviter de couper dans les programmes et des efforts concertés sont actuellement déployés pour réduire les coûts du Bureau de l'UIP à New York.

S'agissant de la communication, des ressources ont été inscrites au budget dans le but d'accroître la visibilité de l'Organisation, y compris un crédit pour l'aménagement du site Web de l'UIP. Le Parlement des Emirats arabes unis a accordé un financement qui est spécifiquement destiné au développement du site Web en arabe, anglais, français et espagnol et qui est particulièrement bienvenu. L'Organisation continuera aussi à se laisser guider dans ses activités par le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, et le Secrétariat est en train d'adopter pour ses travaux une démarche fondée sur les droits.

On trouvera dans le document relatif au budget une liste des entités qui versent des fonds extrabudgétaires à l'Organisation. Le Secrétariat s'est efforcé de mobiliser de nouveaux donateurs et a reçu une réponse favorable : le Président du Parlement chinois a annoncé récemment une contribution supplémentaire de 1,5 million de dollars E.-U. en faveur du budget de l'UIP, réservée au renforcement des capacités dans les pays en développement. Le budget 2016 a été établi de manière à donner à l'UIP les moyens de remplir sa mission au vu de l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030. Le budget est axé sur les résultats et les objectifs fixés sont conformes aux objectifs stratégiques de l'Organisation. Il répertorie les activités à mener à bien et fournit des indicateurs permettant d'évaluer les résultats obtenus.

M. R.M.K. Al-Shariqi (Emirats arabes unis), s'exprimant en qualité de Président du Sous-Comité des finances du Comité exécutif, dit que le Sous-Comité, qui a été associé dès le début à l'établissement du budget 2016, confirme que le budget proposé a été murement réfléchi : il garantit une diminution de 8,7 pour cent des contributions statutaires mais sauvegarde les activités de l'Organisation grâce à un plus large recours aux contributions volontaires. Bien qu'il apprécie les efforts faits pour réduire les contributions statutaires, le Sous-Comité s'inquiète à l'idée que l'UIP puisse perdre son indépendance en devenant trop tributaire des contributions volontaires.

M. P. Van Den Driessche (Belgique) se réjouit d'apprendre que l'UIP a reçu des fonds extrabudgétaires pour actualiser son site Web et dit qu'elle doit fournir plus d'efforts pour se faire mieux connaître au niveau national.

Le Président dit que les efforts tendant à accroître la notoriété de l'UIP se poursuivront. Le Comité exécutif a discuté récemment de la nécessité de numériser les archives de l'Organisation pour redonner vie à son passé et mettre ces informations à la disposition d'un plus large public.

Le Conseil directeur approuve le projet de budget consolidé pour 2016, tel qu'il figure dans le document CL/197/7-P.1.

Point 10 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

a) Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires à Tokyo
(CL/197/10a)-R.1)

M. G. Monde (Zambie) présente le rapport, publié sous la cote CL/197/10a)-R.1, sur la Conférence, qui a été organisée conjointement par l'UIP et la Diète du Japon et a rassemblé 200 jeunes parlementaires, hommes et femmes, venus de quelque 66 pays. La prochaine Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires se tiendra à Lusaka, en Zambie.

b) Séminaire régional sur les objectifs de développement durable à l'intention des Parlements d'Europe centrale et orientale
(CL/197/10b)-R.1)

M. L. Borbely (Roumanie) présente le rapport, figurant dans le document CL/197/10b)-R.1, sur le Séminaire, qui s'est tenu à Bucarest, Roumanie. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'ONU Femmes étaient présents et les discussions ont porté sur divers défis tels que les changements climatiques et les inégalités entre les sexes.

c) 10^{ème} Réunion des Présidentes de parlement
(CL/197/10c)-R.1)

Mme J. Luveni (Fidji) présente le rapport, distribué sous la cote CL/197/10c)-R.1. La 10^{ème} Réunion des Présidentes de parlement a eu lieu au Siège des Nations Unies à New York. Le débat a porté sur l'innovation au service de l'égalité des sexes, afin de définir des stratégies et des actions permettant d'accélérer les progrès. Les travaux devaient également apporter une contribution aux délibérations et conclusions de la quatrième Conférence mondiale des Présidentes de parlement. Les participantes ont estimé d'un commun accord que l'égalité entre hommes et femmes est au cœur de la démocratie, de la paix et du développement durable et que c'est affaire de dignité, de justice et de bonne gouvernance. Bien que des progrès aient été accomplis, aucun pays ne peut se targuer d'avoir instauré pleinement l'égalité entre femmes et hommes. Les participantes se sont donc entendues sur cinq stratégies parlementaires : miser sur l'action collective et la participation des hommes à la lutte pour l'égalité des sexes; investir dans l'accès des femmes, en particulier de celles qui vivent en zone rurale, des handicapées et des pauvres, aux responsabilités économiques; changer les mentalités; légiférer pour mettre fin aux violences faites aux femmes; et user du pouvoir du Parlement de contrôler l'action gouvernementale et d'assurer un financement suffisant des activités de promotion de l'égalité des sexes.

e) Séminaire parlementaire régional sur le thème *Promouvoir la nutrition infantile dans la Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA)*
(CL/197/10e)-R.1)

Mme B. Jagger (Namibie) présente le rapport, qui figure dans le document CL/197/10e)-R.1. Organisé conjointement par l'UIP et l'UNICEF, le Séminaire s'est tenu à l'invitation du Parlement namibien et a été suivi par 104 participants, dont 40 parlementaires de neuf pays de la CDAA. Il a eu lieu fin septembre, immédiatement après le Sommet des Nations Unies sur le développement durable, où ont été adoptés l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable. Les participants se sont engagés à se

joindre à la mobilisation générale pour la réalisation de ces objectifs, en particulier à combattre la pauvreté et à améliorer la santé publique. Le Séminaire a été l'occasion de discuter des conséquences d'une mauvaise nutrition, en particulier du dépérissement, de l'insuffisance de poids et de l'excès de poids, et des séquelles alarmantes qu'elle peut avoir si l'on n'agit pas d'urgence. Les liens entre la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement économique ont été mis en évidence. Les participants sont tombés d'accord pour recommander aux parlements cinq types d'initiatives prioritaires, énoncées en détail dans le rapport.

f) **34^{ème} session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC**
(CL/197/10f)-R.1)

M. K. Örnfjäder (Suède), présentant le rapport publié sous la cote CL/197/10f)-R.1, dit que le Comité de pilotage est chargé de veiller au bon déroulement de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui est une entreprise conjointe de l'UIP et du Parlement européen. Pendant la session, des représentants de l'OMC ont éclairé le Comité sur le Cycle des négociations commerciales multilatérales de Doha, les préparatifs de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, et sur l'état des ratifications de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges : bien que 30 ratifications soient encore attendues avant la fin de 2015, les progrès restent lents. Le Comité est convaincu que les parlements sont responsables au moins en partie de cette situation. L'intervenant attire l'attention sur la déclaration publiée par le Comité, qui est annexée au rapport. Le Comité a décidé que la prochaine session plénière de la Conférence parlementaire sur l'OMC aurait lieu en 2016 à l'OMC à Genève.

ETABLISSEMENT DU QUORUM

Le Secrétaire général annonce que le quorum pour la 197^{ème} session du Conseil directeur est de 91, les délégués participant à la première séance du Conseil étant au nombre de 180.

La séance est levée à 11 h. 15.

Deuxième séance

Mercredi 21 octobre 2015

La séance est ouverte à 9 h.40, sous la conduite de M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), Président de l'Union interparlementaire.

Point 11 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

b) **Comité des droits de l'homme des parlementaires**
(CL/197/11b)-R.1 et R.2 et 11b)-P.1 et P.2)

Mme A. Clwyd (Royaume-Uni), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que, au cours sa récente session à Genève, le Comité a examiné 49 cas relatifs à la situation de 115 membres de parlements dans 19 pays. Il s'est entretenu avec neuf délégations et des plaignants. Ces entretiens sont essentiels car ils lui permettent de mieux comprendre les cas dont il est saisi, d'exprimer ses préoccupations et de procéder à des échanges de vues. Si la liberté d'expression est un sujet de préoccupation, direct ou indirect, la plupart des atteintes signalées au Comité ont trait, par ordre décroissant de fréquence, à l'arrestation et à la détention arbitraires, à l'absence de garanties d'un procès équitable et à l'assassinat. Les cas à l'examen sont généralement présentés au Conseil directeur, par ordre géographique, en commençant par l'Afrique, mais la Présidente souhaite attirer particulièrement l'attention sur deux cas extrêmement graves en Iraq.

IRAQ

Dans le cadre de son travail parlementaire, M. Mohamed Al-Dainy a publiquement dénoncé l'utilisation de la torture par les forces de sécurité dans des lieux de détention secrets et en a apporté la preuve. En conséquence, des accusations extrêmement graves ont été portées contre lui et il a été condamné à mort en janvier 2010. La conviction du Comité que ces accusations étaient mensongères et montées de toute pièce a été confirmée en 2012. Bien qu'il y ait eu accord pour un nouveau procès, la loi iraquienne exigeait que M. Al-Dainy, qui avait cherché refuge à l'étranger, retourne en Iraq. Il y a quelques mois, M. Al-Dainy est volontairement retourné en Iraq et s'est rendu aux autorités pour son nouveau procès. Le Comité se réjouit de constater que M. Al-Dainy a été rejugé et déclaré innocent; il est toutefois alarmé d'apprendre que M. Al-Dainy est toujours détenu malgré son acquittement. Le Comité demande aux Parlements membres de l'UIP d'exhorter les autorités iraquiennes à hâter la libération de M. Al-Dainy.

Le Comité a également examiné le cas de M. Ahmed Al-Alwani, reconnu coupable d'infractions liées au terrorisme et condamné à mort. Le Comité est consterné par la condamnation de M. Al-Alwani, eu égard aux doutes sérieux que soulève l'équité de son procès, et est profondément préoccupé par les allégations selon lesquelles il a été torturé, détenu à l'isolement et laissé sans traitement médical en dépit de son piètre état de santé. Le Comité engage les autorités iraquiennes à lever la condamnation à mort prononcée contre M. Al-Alwani et à accélérer la procédure d'appel de sorte que le droit de M. Al-Alwani à un procès équitable soit respecté. Une enquête sur les allégations de torture et de mauvais traitements doit être menée sans tarder et M. Al-Alwani doit recevoir d'urgence les soins médicaux dont il a besoin.

Le Comité regrette que, malgré ses efforts visant à favoriser le dialogue, le Conseil des représentants de l'Iraq n'ait pas répondu aux demandes d'information. Il espère que la coopération ne tardera pas à reprendre. Compte tenu de la gravité des cas, le Comité demande qu'une mission soit dépêchée en Iraq pour recueillir des informations de première main sur la situation actuelle de ces parlementaires.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Mohamed Al-Dainy et au cas de M. Ahmed Al-Alwani.

AFRIQUE

CAMEROUN

M. Dieudonné Ambassa Zang a quitté le Cameroun en 2009 et obtenu le statut de réfugié à l'étranger. En juin 2015, il a été condamné à la prison à vie pour avoir détourné des fonds publics alors qu'il était Ministre des travaux publics. Le Comité est vivement préoccupé, non seulement par la sévérité de la peine, mais aussi par la procédure : le nombre d'irrégularités était tel que le verdict, qui n'était étayé par aucune preuve d'enrichissement personnel, était injustifiable. Les accusations portées contre M. Zang, qu'il avait largement réfutées, devaient tout au plus être considérées comme de la mauvaise gestion. La Cour suprême est actuellement saisie de l'affaire et le Comité espère sincèrement qu'elle prendra la bonne décision. Le Comité suivra de près les procédures et, si possible, enverra un observateur.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Dieudonné Ambassa Zang.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

M. Jean-Bertrand Ewanga a été condamné en 2014 pour le simple fait d'avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Le Comité souligne que ce droit est non seulement essentiel en soi, mais qu'il est également indispensable pour que les parlementaires puissent s'acquitter activement de leurs fonctions de représentants. Le Comité déplore qu'aucune mesure n'ait été prise pour régler de manière satisfaisante le cas de M. Ewanga et que celui-ci a exécuté la totalité de sa peine. Le Comité propose de classer le dossier, mais, s'inquiétant de ce qu'il ne s'agisse pas du premier cas du genre, il exhorte le Parlement à prendre des mesures immédiates pour protéger la liberté d'expression de ses membres.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Jean-Bertrand Ewanga.

ERYTHREE

Le cas de l'Erythrée demeure l'un des cas les plus graves dont le Comité est saisi : pour 11 membres du Parlement de l'Erythrée et leurs familles, le cauchemar a commencé il y a 14 ans, lorsqu'ils ont été arrachés de leur foyer et détenus au secret pour avoir publié une lettre ouverte appelant à une réforme démocratique et dans laquelle ils demandaient au Président de l'Erythrée de convoquer le Parlement. Le Comité est consterné par le silence des autorités érythréennes et par le fait qu'elles continuent de bafouer les droits de l'homme les plus élémentaires des 11 parlementaires, dont on craint qu'ils ne soient morts. L'incertitude quant à leur sort est un tourment pour leurs familles. La communauté parlementaire mondiale doit prendre des mesures pour que des pressions soient exercées sur les autorités érythréennes afin qu'elles libèrent les 11 personnes concernées.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas des 11 parlementaires.

NIGER

Le Comité est saisi du cas de l'ancien Président de l'Assemblée nationale du Niger, M. Amadou Hama, qui a été privé de son immunité parlementaire et arrêté à la suite des graves accusations portées contre lui au pénal. Les procédures judiciaires sont en cours et le Comité s'attend à ce que les garanties d'une procédure régulière soient scrupuleusement respectées. Selon l'observateur dépêché par le Comité, la procédure semble se dérouler correctement jusqu'à présent. Le Comité se propose de reprendre le suivi de la procédure une fois que le procès sur le fond aura commencé.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Amadou Hama.

AMERIQUES

COLOMBIE

Le Comité a examiné une série de cas en Colombie, portant notamment sur des assassinats commis il y a des décennies contre des parlementaires et pour lesquels justice n'a pas encore été rendue, des menaces de mort contre des parlementaires en exercice et la perte illégale de mandats parlementaires. Ces dernières années, une nouvelle préoccupation s'est ajoutée à cette liste : le caractère irrégulier de la procédure des poursuites pénales engagées contre plusieurs parlementaires. Les parlementaires ne sont pas au-dessus des lois et doivent être traduits en justice lorsqu'ils commettent des infractions. Cependant, dans toute procédure pénale engagée contre eux, les parlementaires doivent avoir la garantie d'une procédure équitable. L'absence de procès équitable est jugée préoccupante par le Comité dans le cas de M. Álvaro Araújo, ancien sénateur colombien. Le Comité a demandé avec insistance que son cas soit examiné par le Système interaméricain des droits de l'homme, de sorte qu'il puisse obtenir réparation et rétablir son honneur.

M. A. Araújo Castro (Colombie) dit qu'il a été membre du Parlement colombien pendant 16 ans et qu'il a été condamné pour un crime qu'il n'a pas commis. Son cas a été porté devant la Cour suprême, qui a pourtant acquitté des criminels notoires, et celle-ci l'a condamné pour un crime qu'il n'avait pas commis. Il a passé huit longues années en prison, seul, désespéré et persécuté, soumis à des conditions de détention extrêmement sévères et arbitraires. Pendant tout ce temps, la seule aide sur laquelle il a pu compter, et dont il est particulièrement reconnaissant, a été celle de l'UIP et de son Comité des droits de l'homme des parlementaires. Il espère que l'UIP continuera à se tenir à ses côtés dans son combat pour la justice, à faire pression sur les autorités colombiennes pour que le cas soit porté devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme et pour qu'il soit mis fin à l'arbitraire auquel sont soumis les parlementaires colombiens.

Le Président donne l'assurance à M. Araújo et à ses collègues parlementaires que l'UIP continuera à se tenir à leur côté dans leur combat pour la justice, pour les garanties d'un procès équitable et pour les droits de l'homme des parlementaires.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Álvaro Araújo Castro.

VENEZUELA

Le Comité est saisi des cas de plusieurs membres de l'opposition au Venezuela, qui suscitent des préoccupations quant à la protection du mandat parlementaire et de l'immunité parlementaire contre des représailles juridiques. Le Comité est particulièrement préoccupé par ce qui apparaît comme des actes systématiques de harcèlement juridique contre Mme Maria Corina Machado. Le Comité considère que le retrait du mandat parlementaire de Mme Machado en 2014 était illégal et ne satisfaisait pas aux garanties d'une procédure régulière et que la décision récente de l'empêcher de se présenter aux prochaines élections parlementaires paraissait entachée d'erreurs et abusive. Le Comité a proposé à diverses reprises de se rendre au Venezuela pour discuter des diverses préoccupations suscitées par ces affaires, mais regrette que les autorités n'aient toujours pas accepté de recevoir sa visite.

M. C. Zerpa (Venezuela) dit que sa délégation n'est pas d'accord avec la manière dont le Comité des droits de l'homme des parlementaires a traité la situation de Mme Machado, ancienne parlementaire très hostile à l'ordre juridique, qui a comploté contre la démocratie. Ses activités étaient anticonstitutionnelles et contraires à la loi. De ce fait, le traitement que le Comité a réservé au cas n'est pas foncièrement équitable.

Le Président dit qu'il espère que les autorités vénézuéliennes accepteront de recevoir une délégation du Comité, car une visite permettrait au Comité de se faire une idée plus exacte des faits de la cause.

M. C. Zerpa (Venezuela) dit qu'il importe que les points de vue des deux parties soient pleinement pris en considération. Il fera part de la demande du Comité aux autorités parlementaires vénézuéliennes, l'objectif étant que le Comité se fasse une idée complète de la situation.

Le Président se dit encouragé par l'assurance de M. Zerpa.

Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba) dit que, malgré les allégations portées contre le Venezuela, le Gouvernement vénézuélien avait agi conformément à la loi.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de 14 parlementaires.

ASIE

BANGLADESH

Au Bangladesh, M. Shah Ams Kibria a péri en 2005 lors d'un attentat à la grenade dont les auteurs n'ont toujours pas été traduits en justice. Le Comité constate avec intérêt que les procédures judiciaires ont enfin commencé mais demeure profondément préoccupé par le fait que, plus de 10 ans après l'attentat, aucun des auteurs n'a encore été déféré devant un tribunal. Un second cas au Bangladesh concerne la Première Ministre, Mme Sheikh Hasina, victime d'une tentative d'assassinat en 2014, alors qu'elle était dans l'opposition. Tout en notant que le procès a un peu progressé, le Comité demeure vivement préoccupé par la lenteur de la procédure. Il exprime l'espoir que les deux procès seront promptement menés à bien et exhorte les autorités à ne ménager aucun effort pour appréhender les suspects qui sont encore en fuite. Afin d'être mieux tenu informé de l'évolution des deux cas, le Comité a décidé de charger un observateur de suivre les procès.

M. F. Rabbi (Bangladesh) dit que le procès relatif à l'attentat à la grenade contre M. Kibria est en cours et avance bien. Quant au procès de Mme Sheikh Hasina, il assure au Conseil directeur que des mesures sont prises pour l'achever dans les meilleurs délais. Le Gouvernement fait tout son possible pour accélérer la procédure. Il n'a aucune objection à la présence d'un observateur.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Shah Ams Kibria et à celui de Mme Sheikh Hasina.

MALAISIE

Le Comité présente deux cas pour la Malaisie : le premier, en cours depuis longtemps, concerne l'ancien chef de l'opposition, M. Anwar Ibrahim, qui a été condamné une deuxième fois pour sodomie en février 2015. Le Comité a toujours suivi de près les procédures engagées contre M. Ibrahim. Le Conseil directeur est saisi, dans le document CL/197/11b)-R.2, du rapport final des observateurs que l'UIP a envoyé au procès, de la réponse officielle des autorités et, enfin, des commentaires de l'observateur sur cette réponse. Le Comité est convaincu qu'étant donné les nombreuses irrégularités de procédure dont a été entaché le procès et les doutes quant à la crédibilité des moyens de preuve avancés, M. Anwar Ibrahim aurait dû être acquitté. Le Comité espère que les efforts déployés pour obtenir un réexamen judiciaire de sa condamnation et une grâce seront couronnés de succès. Le Comité appelle les autorités à tout faire pour que M. Ibrahim puisse recevoir, d'un médecin de son choix, les soins qu'exige son état de santé.

Le second cas concerne plusieurs parlementaires qui font face à des enquêtes ou à des chefs d'accusation au titre de la loi sur la sédition, du code pénal et de la loi sur le rassemblement pacifique, qui portent directement atteinte à leurs droits à la liberté d'expression et de réunion. A l'invitation des autorités, une délégation s'est rendue en Malaisie en juin 2015 pour mieux comprendre les questions en jeu. Son rapport a été publié dans le document CL/197/11b)-R.1. Le Comité regrette qu'une occasion idéale ait été perdue en 2015, lorsqu'au lieu d'abolir la loi sur la sédition, les autorités ont décidé de la modifier. Si certains changements positifs ont été apportés au texte de loi (critiquer le gouvernement n'est plus une infraction pénale), la loi sur la sédition est encore par trop vague et générale, ce qui ouvre la voie aux abus. Le Comité espère que le Parlement procédera à un nouvel examen de la loi en vue de la rendre conforme aux normes pertinentes relatives aux droits de l'homme. Le Comité espère aussi que le Ministère de la justice décidera d'abandonner les poursuites engagées, en vertu de la loi sur la sédition sous son ancienne forme, contre des parlementaires qui avaient formulé des critiques à l'encontre du Gouvernement et de l'appareil judiciaire.

M. Wee Ka Siong (Malaisie), exprimant les réserves de sa délégation à la décision du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit qu'une délégation du Comité a effectué une mission en Malaisie du 29 juin au 1^{er} juillet 2015 et qu'elle a pu, à cette occasion, s'entretenir avec diverses autorités et entendre un large éventail d'opinions concernant le procès de l'ancien parlementaire Anwar Ibrahim, dont la condamnation pour sodomie a été confirmée par la Cour fédérale le 10 février 2015, ainsi que les affaires de sédition visant les autres parlementaires. La délégation malaisienne a expliqué que le procès de M. Anwar Ibrahim avait fait l'objet de 68 reports et de 39 appels depuis qu'il avait commencé en 2008. Toutes les garanties d'une procédure régulière avaient été respectées et le Gouvernement malaisien engage toutes les parties à respecter l'appareil judiciaire malaisien et le jugement rendu. Le rapport partiel de l'observateur de l'UIP, Marc Mark Trowell, et le livre qu'il a publié par la suite sous le titre *Sodomy II*, mettent sérieusement en cause les capacités de l'appareil judiciaire malaisien.

En ce qui concerne la loi de 1948 sur la sédition, l'arrestation des membres de l'opposition ne visait pas à réduire au silence les voix dissidentes ou à museler l'opposition, mais était due au fait que les intéressés avaient enfreint la loi en question. Comme le Premier Ministre s'y était engagé, la loi sur la sédition a été modifiée en avril 2015. Cependant, les modifications ne sauraient s'appliquer rétroactivement. Alors que la loi était en cours d'amendement, un professeur de droit de l'université Malaya en a contesté la constitutionnalité devant la Cour fédérale. Ce recours a fait que toutes les affaires de sédition ont été reportées jusqu'à ce que la Cour fédérale ait statué sur la constitutionnalité de la loi. Conformément à l'article 145 3) de la Constitution fédérale, la poursuite des procédures dans les huit cas de sédition relève du pouvoir discrétionnaire du Ministre de la justice.

Le Président dit que, compte tenu des assurances qui avaient été données quant à l'abrogation de la loi sur la sédition à la 132^{ème} Assemblée de l'UIP (Hanoi) comme pendant la mission du Secrétaire général en Malaisie, il est décevant que la loi n'ait pas été abrogée. Il demande des éclaircissements sur les procès en cours des huit parlementaires à la lumière des modifications apportées à la loi : ne devraient-ils pas être jugés selon la loi telle que modifiée plutôt que dans sa version initiale ? Il engage les autorités malaisiennes à autoriser M. Anwar Ibrahim à recevoir, d'un médecin de son choix, les soins médicaux dont il a besoin.

M. Wee Ka Siong (Malaisie) dit, en ce qui concerne la loi sur la sédition, que les infractions en question ayant été commises avant que la loi ne soit modifiée, les intéressés doivent être jugés selon l'ancienne version de la loi. La loi modifiée ne saurait s'appliquer rétroactivement. La poursuite des procès relève du pouvoir discrétionnaire du Ministre de la justice. Les autorités malaisiennes ont reconnu qu'une révision de la loi sur la sédition était nécessaire, mais aucune assurance n'avait été donnée quant à son abrogation. La loi demeure en vigueur pour préserver l'harmonie raciale en Malaisie. En ce qui concerne le traitement médical de M. Ibrahim, les autorités attendent une demande officielle du Comité sur la question.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Anwar Ibrahim et au cas de 11 parlementaires.

MONGOLIE

Le Comité vient d'achever une mission en Mongolie, qui lui a permis de mieux apprécier l'état de l'enquête sur l'assassinat de M. Zorig Sanjasuuren en 1998. Malgré une enquête ininterrompue depuis lors, aucun suspect n'a été identifié ni traduit en justice. Le rapport de mission final devrait être présenté au Conseil directeur à sa prochaine session, une fois qu'il aura été communiqué à toutes les parties pour commentaires. Le Comité relève avec satisfaction que les autorités mongoles demeurent engagées à faire toute la lumière sur l'assassinat. Or, seuls des progrès tangibles et davantage de transparence dans l'enquête seraient à même d'apporter la preuve de leur volonté politique de résoudre l'affaire. Le Comité engage par conséquent les autorités à redoubler d'efforts à cet égard, à déclassifier l'affaire et à instaurer un meilleur équilibre entre le souci de confidentialité et l'impératif de transparence.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Zorig Sanjasuuren.

SRI LANKA

Des événements importants sont en cours à Sri Lanka, avec l'élection récente d'un nouveau Président et d'un nouveau parlement, qui paraissent désireux de promouvoir la vérité et la justice s'agissant des violations massives des droits de l'homme commises lors du conflit interne qui a pris fin en 2009. Ce nouvel engagement pourrait expliquer le progrès soudain et marqué observé dans deux cas que le Comité juge particulièrement préoccupants : les meurtres de MM. Joseph Pararajasingham et Nadarajah Raviraj. Plusieurs suspects ont été arrêtés, dont des hauts gradés de l'armée et des membres d'anciens groupes paramilitaires. Il importe au plus haut point de maintenir l'élan actuel. La création d'une commission parlementaire qui serait chargée du suivi des enquêtes relatives aux assassinats de parlementaires pourrait grandement contribuer à ces efforts; une telle commission devrait donc être mise sur pied et commencer ses travaux le plus tôt possible.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de cinq parlementaires.

EUROPE

FEDERATION DE RUSSIE

Mme Galina Starovoitova, célèbre militante des droits de l'homme a été assassinée en novembre 1998, dans ce que les tribunaux ont considéré comme un attentat à motivation politique. Bien que certains de ses attaquants aient été déclarés coupables et condamnés à des peines de prison, d'autres, notamment les commanditaires, doivent encore être traduits en justice. Des progrès récents ont été accomplis avec la condamnation de M. Mikhail Glushchenko en tant qu'instigateur de l'assassinat. Il faut espérer que les aveux de celui-ci permettront de nouveaux

progrès et que tous ceux qui sont impliqués dans l'assassinat auront à répondre de leurs actes. Le Comité regrette que la Douma d'Etat ne lui ait pas donné de réponse et espère qu'un dialogue constructif pourra reprendre prochainement.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de Mme Galina Starovoitova.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

PALESTINE/ISRAEL

Le Comité avait espéré tenir un dialogue avec les autorités parlementaires israéliennes au cours de la 133^{ème} Assemblée de l'UIP afin de mieux comprendre la situation des parlementaires palestiniens détenus par Israël. Le Président du Parlement, Aziz Dweik, a été condamné à une peine de 12 mois de prison en mai 2014, le Comité n'a reçu aucune documentation officielle étayant les motifs de la condamnation. Il craint par conséquent que les poursuites engagées contre M. Dweik ne soient dues qu'à son affiliation politique. M. Marwan Barghouti et M. Ahmad Sa'adat sont toujours détenus, continuant eux aussi d'exécuter de lourdes peines de prison. Le Comité ne cesse d'appeler à la libération de ces deux hommes, dont les procès n'ont pas répondu aux garanties d'une procédure régulière. Le Comité souhaite leur rendre visite en prison et a demandé instamment aux autorités israéliennes d'accéder à sa requête. Il demeure préoccupé par le recours incessant à la détention administrative, qui peut être prorogée indéfiniment. Etant donné les préoccupations déjà anciennes que suscite une telle pratique, le Comité espère qu'un de ses membres sera autorisé à assister aux audiences de contrôle juridictionnel sur un ou plusieurs cas de détention administrative et à faire rapport sur ces procédures.

Le Président dit que, faute de garanties d'une procédure régulière, le système de détention administrative peut connaître des dérives. Il espère que le Comité sera autorisé, comme il l'a demandé, à rendre visite aux détenus.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité la décision du Comité relative au cas de M. Marwan Barghouti, au cas de M. Ahmad Sa'adat, au cas de 16 parlementaires et à celui de M. Aziz Dweik.

Mme A. Clwyd (Royaume-Uni), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que son Comité est un instrument de protection et de réparation indispensable lorsque des parlementaires sont tués, intimidés ou emprisonnés en raison de leurs opinions ou désaccords politiques. Si les parlementaires ne peuvent pas faire leur travail en toute sécurité et sans crainte, les parlements ne peuvent pas s'acquitter de leur mission, qui est de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de l'ensemble de la société. Sans respect des droits fondamentaux que sont la liberté d'opinion et d'expression, le droit à la vie, la liberté, l'égalité et le droit de participer à la conduite des affaires publiques, il ne saurait y avoir de démocratie. Le Comité a besoin de la solidarité des autres parlementaires, et celle-ci pourrait faire toute la différence pour les cas dont il est saisi. Il les engage par conséquent à garder cette solidarité à l'esprit et à user de leur pouvoir de parlementaire pour aider leurs collègues dans le besoin.

M. P. Ruddock (Australie), auquel s'associe **M. J. Passarinho (Brésil)**, exprime sa reconnaissance au Comité pour son travail remarquable, si important pour le renforcement de la démocratie dans le monde. Les parlements devraient étudier les rapports du Comité et engager des contacts bilatéraux avec les parlements dans les pays concernés pour promouvoir l'application des décisions du Comité.

Le Président estime lui aussi qu'un engagement bilatéral permettrait à la solidarité parlementaire de s'exprimer pleinement. Le Conseil directeur doit élire un membre titulaire du Comité. La candidature de Mme F. Koofi (Afghanistan) a été reçue. Le Président considère que le Conseil directeur souhaite élire cette candidate.

Il en est ainsi décidé.

f) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant

Le Secrétaire général présente une publication conjointe UIP-ONUSIDA, intitulée *Accélérer le traitement du VIH : action parlementaire et options politiques*. La publication est le fruit d'une longue collaboration entre les deux Organisations, qui ont œuvré ensemble pendant près de dix ans pour promouvoir le rôle des parlementaires dans la réponse apportée aux difficultés liées à l'épidémie de VIH, qui doit être fondée sur des preuves scientifiques. La publication fait fond sur la précieuse expérience gagnée au gré de cette coopération et la replace dans le contexte des dernières données scientifiques en la matière. Grâce à la contribution résolue des parlements, des progrès énormes ont été réalisés dans la lutte contre le VIH/sida dans beaucoup de pays. Les législations ont été renforcées, particulièrement en ce qui concerne les droits fondamentaux des personnes touchées par le VIH/sida. Des progrès ont notamment été accomplis dans la prévention de nouvelles infections, ainsi que dans la réduction des décès liés au sida et l'amélioration progressive des services. La mobilisation des ressources nationales est en hausse, les pays africains ayant augmenté de 150 pour cent les ressources allouées à la lutte contre l'épidémie au cours des quatre dernières années.

Malgré les progrès réalisés, certains groupes demeurent touchés par la maladie de manière disproportionnée : les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes, les travailleurs sexuels, les utilisateurs de drogues à injection et d'autres groupes vulnérables, dont les femmes et les filles. De nombreux pays sont encore tributaires des donateurs pour financer les services de lutte contre le VIH, alors que ces financements sont généralement à la baisse. La stigmatisation et la discrimination associées au VIH continuent de faire gravement obstacle à la fourniture de services et de freiner les progrès : seulement 41 pour cent des adultes et 32 pour cent des enfants dans le monde ont accès à un traitement antirétroviral. En tant que législateurs, parce qu'ils exercent un contrôle sur l'action du Gouvernement et en qualité de responsables communautaires, les parlementaires sont idéalement placés pour défendre une vision de la santé publique qui donne accès aux traitements à tous ceux qui en ont besoin. Outil de référence, la publication donne des informations pratiques sur les traitements.

M. M. Sidibé (Directeur d'ONUSIDA) dit que, depuis des années, les parlementaires sont en première ligne du combat, qu'il s'agisse d'infléchir la politique et d'influencer le débat sur le VIH, en particulier en légiférant pour que l'accès aux soins soit un droit pour tous. Le traitement du VIH qui naguère encore coûtait 15 000 dollars E.-U. par personne par an n'en coûte plus que 80. Un tel changement n'aurait pu se produire sans l'appui des parlementaires, qui ont créé un environnement propice en adoptant des politiques et des budgets propres à changer la dynamique de la réponse anti-VIH. Dans le monde entier, des pays remportent des succès contre l'épidémie. Le nouvel objectif mondial est de parvenir à une situation où 90 pour cent des habitants de la planète connaissent leur statut VIH, car les intéressés pourront alors demander un traitement et c'est à partir de là que l'on pourra empêcher de nouvelles infections. De tels progrès sont possibles : dans des pays comme le Rwanda, la Namibie et l'Afrique du Sud, près de 90 pour cent des séropositifs reçoivent à présent un traitement, taux de couverture qui était encore impensable il y a quelques années.

Le partenariat avec l'UIP est crucial si l'on veut vaincre le sida d'ici à 2030. Des difficultés majeures persistent : 20 millions de personnes sont toujours en attente de traitement et leurs vies sont menacées. Pour ONUSIDA, les parlementaires sont un exemple d'intégrité, ils s'acquittent de leurs responsabilités, traduisent les paroles en actes et s'attaquent aux inégalités. Ils ont donc un rôle clé à jouer pour mettre fin au déni qui a alimenté l'épidémie. Les parlementaires sont de véritables agents du changement, qui peuvent placer la question de la justice sociale au centre de la lutte contre le VIH et veiller à ce que les soins de santé soient envisagés selon une approche axée sur l'être humain et fondée sur le principe de non-discrimination, de manière à ne laisser personne au bord du chemin. Des efforts ciblés sont nécessaires pour améliorer encore l'accès au traitement et pour amener les fabricants de médicaments à alléger le fardeau financier qui pèse sur les Etats. Les médicaments indispensables pour sauver des vies doivent être procurés à tous ceux qui en ont besoin, sans exception.

Mme S. Santos (Brésil) dit que le Brésil est résolu à mettre fin à l'épidémie et se félicite de cette nouvelle publication.

Le Président dit que la nouvelle publication a nécessité beaucoup de travail. Il espère qu'elle sera utile aux parlementaires s'agissant de déterminer quelles politiques mener sur le terrain ainsi que de veiller à ce que ces mesures soient appliquées sans discrimination et que des ressources suffisantes soient allouées au traitement et à la prévention du VIH.

a) Réunion des femmes parlementaires
(CL/197/11a)-R.1)

Mme Mensah-Williams (Namibie), Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires, présentant le rapport publié sous la cote CL/197/11a)-R.1, dit que la vingt-deuxième Réunion des femmes parlementaires, qui a attiré une forte participation, a tenu des débats fructueux et instructifs dans le cadre de tables rondes plus équilibrées que jamais quant à la représentation des genres. Elle appelle l'attention sur la partie du rapport consacré au premier débat de la Réunion sur la parité, organisée afin d'encourager les parlementaires, hommes et femmes, à travailler ensemble sur des questions d'intérêt commun. Les délégations participantes ont été invitées à assurer une représentation équilibrée des sexes et Mme Mensah-Williams a eu le plaisir de constater que de nombreux hommes étaient présents. Le débat a porté sur le contrôle parlementaire et la volonté politique, donnant lieu à une discussion franche et féconde. Beaucoup reste à faire pour que les femmes parlementaires puissent contrôler l'action du Gouvernement dans la même mesure que leurs homologues masculins. L'égalité des sexes dans la fonction de contrôle ne pourra être réalisée qu'à la faveur d'une représentation paritaire au Parlement.

Les aspects relatifs au genre des migrations ont aussi été discutés. Si les migrations constituent une chance pour beaucoup, elles présentent aussi des risques particuliers pour les femmes. Des politiques doivent être mises en œuvre pour protéger les réfugiés et les migrants et prévenir la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle, la discrimination et les atteintes aux droits de l'homme. Une discussion sur la démocratie à l'ère numérique a mis en lumière que l'internet donnait aux femmes les moyens d'agir et devait par conséquent leur être accessible. La Réunion a présenté des propositions d'amendement au projet de résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, qui ont toutes été acceptées. L'année 2015 marque le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Beaucoup reste à faire pour honorer les engagements pris dans cette résolution. La participation des femmes au parlement doit être renforcée, de même que leur rôle dans les efforts de consolidation de la paix et de défense; il faut donc favoriser la mise en place de mécanismes par lesquels les Etats sont tenus de rendre compte des mesures prises pour donner suite à la résolution 1325. Mme Mensah-Williams remercie les membres sortants du Comité de coordination des femmes parlementaires.

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/197/11c)-R.1 et 11c)-P.1 à P.4)

Lord Judd (Royaume-Uni), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient présentant le rapport du Comité, publié sous la cote CL/197/11c)-R.1, dit que le Comité a profondément regretté le report de sa mission en Israël et en Palestine, qui devait normalement avoir lieu pendant la deuxième moitié du mois de novembre 2015, et devait inclure tous les membres du Comité. Il a également exprimé le souhait de continuer à participer aux efforts de l'UIP dans le cadre de la crise syrienne. La mission prévue en Syrie doit être transparente et impartiale. La seule façon de promouvoir la compréhension est que les questions objectives d'intérêt mutuel soient examinées conjointement et non que chaque partie se contente de réciter ses propres frustrations. Une réunion-débat sur la sécurité hydrique avait été programmée, sur l'utilité de laquelle le Comité s'est interrogé dès lors que tous les membres n'étaient pas présents. Or, malgré les assurances données au Secrétaire général, la délégation israélienne n'a pas participé à la réunion. Bien que les représentants palestiniens, et tout le Comité, auraient souhaité la participation de la délégation israélienne, il a été décidé de maintenir le débat, la question de la sécurité hydrique étant importante pour l'ensemble de la région.

La crise des réfugiés a également été discutée, et les membres ont évoqué les problèmes juridiques, politiques et sociaux rencontrés dans leur pays du fait des exodes. Enfin, la question du terrorisme au Moyen-Orient a été examinée. La frustration rend les gens impressionnables : il faut essayer de les gagner progressivement à la cause de la liberté et de la démocratie plutôt que de

les pousser dans les bras d'extrémistes. Les hommes et les femmes politiques ne doivent pas recourir à la démagogie et jouer sur les émotions d'une opinion publique réactionnaire. Détruire les instruments essentiels de la démocratie et de la liberté ne permettra pas d'assurer la sécurité.

Le Comité a élu sa nouvelle Présidente, Mme D. Pascal Allende (Chili), qui était un membre actif du Comité, et dont la famille s'est distinguée par son courage dans la lutte pour la liberté et la démocratie. En tant que Président sortant, Lord Judd remercie tous ceux qui ont contribué aux travaux du Comité, à l'UIP, mais aussi à Gaza, en Israël et en Jordanie. Le Comité ne prend pas parti pour les Palestiniens parce qu'ils sont palestiniens ni pour les Israéliens parce qu'ils sont israéliens; il prend leur parti à tous parce que ce sont des êtres humains. Partout, les êtres humains devraient pouvoir vivre dans la sécurité et exercer leurs droits et libertés. L'UIP continuera à défendre ces principes chaque fois que nécessaire, en évitant d'évoluer dans un mode de résolutions et de rhétorique.

Le Président remercie Lord Judd de l'engagement, de la passion et de la sincérité avec lesquels il a participé aux travaux du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et dit que son opinion et ses connaissances continueront d'être des plus précieuses à l'avenir. Le Conseil directeur doit élire trois membres titulaires et un membre suppléant au Comité. Des candidatures ont été reçues de Mme Motsamai (Lesotho), de Mme C. Vienne (Belgique) et de M. N. Shai (Israël) pour les postes de membre titulaire, et de M. R. Nordqvist (Danemark) en tant que membre suppléant. Il considère que le Conseil souhaite élire ces candidats.

Il en est ainsi décidé.

d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
(CL/197/11d)-R.1 et 11d)-P.1 et P.2)

Mme N. Ali Assegaf (Indonésie) présente le rapport publié sous la cote CL/197/11d)-R.1 et appelle l'attention sur trois domaines d'action prioritaires, sur lesquels le Comité se propose d'axer son travail : sensibiliser au droit international humanitaire et lui donner davantage de visibilité; suivre la mise en œuvre des conventions relatives au droit international humanitaire et à la protection des réfugiés; demander des comptes aux gouvernements. Le Comité considère qu'il doit pouvoir effectuer des missions sur le terrain pour recueillir des informations de première main, tenir des auditions avec les délégations, produire des rapports et mettre au point des outils pour aider les parlements prendre des décisions, en collaboration étroite avec le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ainsi, le Comité estime qu'une mission en Syrie est nécessaire pour enquêter sur la situation des réfugiés et étudier d'autres questions préoccupantes, telles que les disparitions forcées et les déplacements internes. Il a été décidé de modifier le règlement du Comité pour préciser que le quorum requis pour la prise de décision était de la moitié des membres en exercice. Enfin, elle appelle l'attention sur le résumé de la discussion du Comité consacrée à la dimension humanitaire des migrations forcées et en particulier sur les quatre priorités recensées, qui sont exposées en annexe au rapport écrit.

Le Président informe le Conseil directeur qu'il doit élire deux membres du Groupe des Douze Plus (un homme une femme), et un membre (un homme) du Groupe Eurasie. Les candidatures ont été reçues de Mme M. Green (Suède) et de M. P. Mahoux (Belgique). Aucune candidature n'a été présentée par le Groupe Eurasie. Le Président considère que le Conseil souhaite élire les deux candidats du Groupe des Douze Plus.

Il en est ainsi décidé.

e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/197/11e)-R.1)

M. R.M.K. Al Shariqi (Emirats arabes unis) présente le rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, publié sous la cote CL/197/11e)-R.1, et attire en particulier l'attention sur le fait que 32,5 pour cent des délégués participant à la 133^{ème} Assemblée de l'UIP sont des femmes et que, sur les 122 délégations qui comptent au moins deux délégués, 13 sont composées exclusivement d'hommes. Le Groupe a examiné les Statuts et Règlements de l'UIP pour s'assurer qu'ils répondaient systématiquement au critère requis en matière d'égalité entre hommes et femmes. Il a recommandé que la représentation minimum des femmes au Comité exécutif soit portée de 20 à 30 pour cent. Lors de son examen de la participation des femmes au parlement, il a

constaté que sept parlements ne comptaient aucune femme, dont cinq dans les Etats insulaires du Pacifique, deux dans la région arabe et un dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité fera tout ce qu'il peut pour favoriser la parité entre hommes et femmes au parlement.

Le Président ajoute que la contribution des femmes parlementaires n'est pas seulement une question quantitative, mais qu'il faut donner aux femmes des moyens et des ressources pour contribuer véritablement à la cause de l'égalité des sexes.

g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP
(CL/197/11g)-R.1)

M. Al Tenajji (Emirats arabes unis) présente le rapport du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, publié sous la cote CL/197/11g)-R.1, et dit qu'en comparaison avec les Assemblées précédentes, l'âge moyen des participants au Forum a augmenté tandis que le nombre de participants est demeuré stable. Les femmes sont sous-représentées. Il convient donc de réfléchir à la façon d'attirer les parlementaires les plus jeunes à participer aux futures Assemblées. Le Forum a débattu de la question des migrations, en insistant sur les besoins spécifiques des jeunes et des adolescents, qui sont les principales victimes de la crise actuelle des réfugiés : ils sont loin de leurs familles et sont exposés à la discrimination et la xénophobie, le risque d'être victime de traite des êtres humains, de violence et d'exploitation étant encore plus grand pour les femmes et les filles. Il faut s'attaquer aux causes profondes des migrations : la guerre, la violence, le chômage, la discrimination et la marginalisation poussent les gens à quitter leur foyer à la recherche d'une vie meilleure ailleurs. Ces questions devraient être au cœur des discussions parlementaires aux niveaux national et mondial. Le Forum a également débattu de la nécessité urgente de mettre fin à la vente d'armes à des groupes terroristes. Enfin, il a félicité Mme M. Lugarić (Croatie), qui a été élue au Parlement à l'âge de 20 et qui, après une carrière parlementaire longue de 16 ans, a décidé de ne pas se représenter, pour sa contribution et le rôle moteur qu'elle a joué au sein du mouvement de la jeunesse de l'UIP.

h) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
(CL/197/11h)-P.1)

Le Président informe le Conseil directeur qu'il doit élire un facilitateur pour Chypre. Il a reçu la candidature de M. P. Van Den Driessche (Belgique). Le Président considère que le Conseil souhaite élire M. Van Den Driessche.

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour
(suite)

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

d) Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement
(CL/197/10d)-R.1)

Le Président présente le rapport de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, publié sous la cote CL/197/10d)-R.1, et dit que la Conférence est convoquée tous les cinq ans depuis 2000. A l'époque, l'objectif était surtout de combler l'écart entre la démocratie et les relations internationales, et entre le législatif et l'exécutif, pour permettre au peuple d'avoir un plus grand contrôle sur l'ordre du jour international par l'intermédiaire de ses élus. Cet objectif n'a pas changé, et pour l'atteindre, la Conférence s'est attachée aux moyens de mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple, dont elle a fait son thème.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui vient d'être adopté est une initiative des plus ambitieuses, fixant des objectifs de développement durable centrés sur le peuple, avec la promesse de ne laisser personne au bord du chemin. La gouvernance qui, dans la Déclaration du Millénaire, n'était qu'une simple aspiration, est désormais un objectif pour tous : l'Objectif de développement durable 16, qui appelle à des institutions efficaces, responsables et ouvertes, est la clé qui permettra de réaliser tous les autres objectifs. L'UIP mettra l'accent sur la

bonne gouvernance, pour laquelle les parlements doivent être bien préparés. La Déclaration de Hanoï, adoptée à la 132^{ème} Assemblée de l'UIP, porte principalement sur l'importance de passer des mots à l'action. Une trousse d'auto-évaluation en cours d'élaboration sera présentée à la 134^{ème} Assemblée de l'UIP à Lusaka et distribuée pour que les parlements puissent mesurer leur état de préparation aux objectifs de développement durable. Ces objectifs doivent être envisagés dans le contexte du renforcement des relations entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies. Un nouvel accord de coopération est en cours de négociation, qui tiendra compte du rôle plus affirmé que l'UIP joue sur la scène mondiale.

En ce qui concerne les actions à prendre dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, les parlements pourraient adopter des résolutions sur les objectifs de développement durable et sur le rôle du Parlement pour contribuer à leur réalisation. Une résolution type a été rédigée, qui pourrait servir de modèle et être adaptée selon les circonstances propres à chaque parlement national. Les parlements recevront de nombreuses demandes concernant la mise en œuvre du Programme de développement durable. Ils sont prêts à promouvoir les trois volets du Programme, la paix, le développement et la démocratie, par une approche intégrée qui tienne compte non seulement des objectifs de développement durable, mais aussi des résultats de la prochaine Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Déclaration de Sendai sur la réduction des risques de catastrophes.

Il est prioritaire de renforcer la capacité des parlements, celle de l'institution comme celle de chaque parlementaire. Les publications de l'UIP s'inscrivent dans le cadre de cet effort. Il faut des actes et non de la rhétorique, si l'on veut que les parlements puissent remplir leur rôle en sauvant des vies, en protégeant les moyens de subsistance et en enrichissant l'existence de tous les peuples.

Point 8 de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UIP POUR 2012-2017

Le Secrétaire général dit qu'une feuille de route est prête pour la révision de la Stratégie de l'UIP, et qu'un rapport complet sera rédigé à la fin de l'année pour être présenté au Conseil directeur lors de sa prochaine session à Lusaka (Zambie), en 2016. Des rapports d'étape sur les objectifs stratégiques 1, 2, 3 et 5 ont été rédigés.

a) Objectif stratégique 1 : Renforcer la démocratie grâce aux parlements (CL/197/8a)-P.1)

S'agissant de l'objectif stratégique 1, les efforts ont principalement porté sur l'élaboration de normes de l'UIP pour la démocratie et les parlements démocratiques, et la participation accrue des jeunes à la démocratie et aux institutions politiques. Des progrès considérables ont été accomplis en vue de la préparation du deuxième Rapport parlementaire mondial, qui sera publié à la fin de 2016 et aura comme thème le contrôle et la responsabilité parlementaires. Une enquête a été menée pour s'assurer que l'opinion des parlementaires avait été dûment prise en compte dans le rapport. Toutes les personnes présentes ont été invitées à participer à l'enquête pour faire la lumière sur la manière dont le contrôle est exercé, sur la capacité des parlements d'être transparents et sur les défis qu'ils doivent relever, pour que l'UIP puisse les assister.

Les Principes communs en matière d'assistance aux parlements ont fait l'objet d'un lancement public à la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï. Ces principes ont été entérinés par une centaine de parlements et d'organisations partenaires. L'UIP poursuit sa campagne pour s'assurer que les principes deviennent une réalité universelle, et un accord est intervenu avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'atteindre un plus grand nombre d'organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités dans les Etats.

Des efforts sont déployés pour promouvoir les questions qui intéressent les jeunes et, à cet égard, la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires à Tokyo a été le premier événement durant lequel des parlementaires, des élèves et des membres du public se sont réunis pour discuter de questions d'intérêt commun.

b) Objectif stratégique 2 : Faire progresser l'égalité des sexes
(CL/197/8b)-P.1)

En 2015, les jalons importants n'ont pas manqué dans le domaine de l'égalité des sexes : le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le 30^{ème} anniversaire de la Réunion des femmes parlementaires, et la 10^{ème} édition de la Réunion des Présidentes de parlement. Ces événements ont permis de revoir les initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes. L'UIP continue de produire des statistiques mensuelles sur la participation des femmes aux institutions politiques. L'UIP poursuit activement son travail pour rendre les parlements plus inclusifs, s'efforçant d'améliorer les capacités des femmes et leur contribution au travail parlementaire et non seulement d'augmenter le nombre de femmes parlementaires. L'UIP travaille actuellement avec le nouveau Parlement tunisien, par exemple, pour trouver des moyens d'encourager l'esprit d'équipe chez les femmes parlementaires. Au Kenya, l'UIP apporte son assistance technique pour faire en sorte que plus de deux tiers des parlementaires ne soient du même sexe, en l'occurrence des hommes.

Un autre aspect important du travail de l'UIP en matière d'égalité des sexes est la promotion des droits des femmes, dans le cadre de laquelle il aide les parlements à concevoir et à mettre en œuvre une législation sur la violence faite aux femmes. L'UIP a ainsi soutenu le Parlement du Mali pour qu'il soit à la pointe de la lutte contre la violence sexiste et a encouragé les parlements à contribuer au travail du Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Un accord de principe a été conclu avec le Parlement du Bangladesh pour lutter contre le mariage précoce. Il faut espérer que l'exemple du Bangladesh servira de modèle à d'autres parlements de la région.

c) Objectif stratégique 3 : Protéger et promouvoir les droits de l'homme
(CL/197/8c)-P.1)

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a été très actif sur le terrain, où il a effectué de nombreuses missions pour faire connaître son travail dans les pays intéressés. L'objectif du Comité n'est pas de mettre les autorités de tel ou tel pays dans l'embarras, mais plutôt d'engager un dialogue avec elles pour trouver des solutions mutuellement satisfaisantes à chaque cas relatif aux droits de l'homme. Tous les parlements sont encouragés à coopérer avec le Comité, seul organisme international qui œuvre à promouvoir et à protéger spécifiquement les droits des parlementaires.

Des efforts ont été déployés pour que les parlements demeurent sous la surveillance du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, notamment dans le cadre de l'Examen périodique universel. Le guide pratique, intitulé *Migration, droits de l'homme et gouvernance*, qui vient d'être lancé, contient des recommandations utiles en la matière. Pour ce qui est des droits de l'enfant, l'accent a été mis sur les aspects nutritionnels, et le Parlement namibien a accueilli une importante réunion régionale sur le thème de la nutrition infantile. Il faudra maintenant s'employer à donner suite aux recommandations issues de cette réunion. L'UIP s'efforce d'appliquer une démarche de travail fondée sur les droits, qui a fait l'objet d'une évaluation. La formation a été dispensée à l'ensemble du personnel afin de s'assurer que le Secrétariat soit respectueux des droits de l'homme. La démarche fondée sur les droits sera alors étendue à l'ensemble de l'Organisation pour que les droits de l'homme soient au cœur de toutes les activités parlementaires.

d) Objectif stratégique 5 : Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement
Contribution au programme de développement pour l'après-2015
(CL/197/8d)-P.1 et Inf.1)

Les partenaires de développement appellent souvent à l'action parlementaire sans s'assurer que les parlements possèdent la capacité et les ressources nécessaires pour répondre à cet appel. Il est de la responsabilité des partenaires de veiller à ce que les parlements possèdent les moyens de réaliser ces objectifs. Les équipes de pays doivent par conséquent être encouragées à travailler plus étroitement avec les parlements pour s'assurer que les résultats et les politiques en matière de développement adoptés par les parlements et les ressources mises à disposition sont conformes au nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Secrétaire

général exprime des remerciements particuliers au Parlement roumain, qui a accueilli une importante Conférence à Bucarest consacrée à la manière dont les parlements pourraient intégrer les Objectifs de développement durable et le Programme 2030 dans leurs travaux.

Il reste encore beaucoup à faire concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement et, à cet égard, il appelle l'attention sur le travail conjoint qui a été accompli avec succès par l'UIP et l'Organisation mondiale de la santé sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. En l'occurrence, les Parlements du Lesotho, du Rwanda et de l'Ouganda ont déployé des efforts particuliers pour améliorer la santé des femmes, des enfants et des adolescents. L'UIP a contribué à la rédaction de la deuxième Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant et a clairement indiqué qu'elle était intéressée par l'idée de participer au mécanisme de responsabilisation, qui sera mis en place pour que les engagements pris dans le cadre de la Stratégie soient honorés. Enfin, il faut espérer que la publication *Accélérer le traitement du VIH* servira de soutien à l'action menée au niveau des pays.

M. K. Örnfjäder (Suède) souligne qu'il importe de commencer presque immédiatement la révision de la Stratégie de l'UIP, car il s'agira d'un travail de longue haleine et que tous les Parlements membres doivent avoir la possibilité d'y participer.

Le Secrétaire général exprime l'engagement du Secrétariat à travailler avec diligence pour actualiser la Stratégie. Un examen à mi-parcours, qui a permis de recueillir des commentaires utiles, a déjà été complété. Des options pour la modification de la Stratégie seront présentées au Conseil directeur, pour une discussion générale, lors de sa prochaine session. Les commentaires des Parlements membres seront pris en compte et tous les efforts seront déployés pour que la nouvelle Stratégie soit en phase avec l'évolution de la situation.

Le Président ajoute qu'il faut accorder de l'importance à la façon dont les Parlements membres interagissent avec l'UIP. La communication entre le Secrétariat et les Parlements membres est ouverte en tout temps, pas seulement lors des Assemblées statutaires. Les Membres ne devraient pas attendre d'être sollicités pour donner leur point de vue, mais devraient plutôt communiquer avec le Secrétariat à tout moment. Il faut penser à la façon dont il convient de réviser la Stratégie actuelle.

Point 9 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES (CL/197/9-P.1)

Le Secrétaire général présente le rapport concernant la coopération avec le Système des Nations Unies publié sous la cote CL/197/9-P.1 et dit que ce document donne essentiellement une liste des activités entreprises en coopération avec différents organismes du système des Nations Unies. Le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que le Président de l'Assemblée générale ont participé à la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement pour témoigner leur soutien au travail de l'UIP. Des représentants d'ONU Femmes et du Programme des Nations Unies pour le développement étaient également présents, tous deux étant des organes qui auront un rôle particulièrement important à jouer dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'UIP accorde une attention particulière au travail des parlements à l'appui de l'effort mondial contre le terrorisme. Ces derniers mois, plusieurs activités ont été menées à cet égard. Ainsi, le Secrétaire général a eu le privilège de prendre la parole à l'Organisation des Nations Unies devant le Comité 1540 (élimination des armes de destruction massive) du Conseil de sécurité et le Comité contre le terrorisme. Les déclarations sur le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme n'ont pas manqué, l'heure est venue de passer des mots à l'action. L'UIP guidera les parlements pour qu'ils assument le rôle qui doit être le leur dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

Quant à l'Accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP, le projet a été entériné à la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï et le Secrétaire général l'a soumis au Secrétaire général des Nations Unies pour examen. La réponse sera transmise au Conseil directeur à sa réception. Les Membres de l'UIP soulignent l'importance de conclure cet accord au cours du mandat de l'actuel Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

M. N. Singh (Inde) dit que l'ordre du jour de l'UIP devrait être établi par des parlementaires, en tant que représentants du peuple, et non par une poignée de fonctionnaires de l'ONU.

Le Président assure au Conseil que, dans le cadre d'un dialogue interactif, si les représentants de l'ONU présentent le point de vue des Nations Unies, ce sont les parlementaires qui débattent des questions et font les recommandations sur la marche à suivre.

M. M. Alhassan Alamin (Soudan) dit qu'il semble ne pas y avoir de lien entre les activités de l'UIP en rapport avec les Nations Unies et le travail de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies. Il espère que le Bureau de la Commission permanente sera davantage associé à des activités conjointes avec l'ONU.

Point 12 de l'ordre du jour

134^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP

Le Président annonce que les préparatifs de la 134^{ème} Assemblée, qui se tiendra à Lusaka (Zambie) du 19 au 23 mars 2016, sont en bonne voie. Le thème choisi pour l'Assemblée est : *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*. La démocratie est le lien essentiel entre les aspirations des populations et le développement réel sur le terrain.

M. N. Evans (Royaume-Uni) demande qu'un espace soit réservé aux jeunes dans la salle plénière pour qu'ils puissent, s'ils le désirent, écouter les discussions et collaborer avec les parlements au cours des réunions plénières de l'Assemblée.

Le Président considère que faciliter la participation des jeunes est une mesure positive et ajoute qu'il sera fait bon usage des médias électroniques pour promouvoir le travail de l'Assemblée.

Point 13 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES
(CL/197/13-P.1)

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

Le Secrétaire général présente le document CL/197/13-P.1 dans lequel sont énumérées les futures réunions statutaires, spécialisées et autres de l'UIP. La plupart des réunions supplémentaires prévues ne devraient avoir aucune incidence financière pour l'UIP, car elles sont soit financées par les partenaires ou par des ressources extrabudgétaires. Toutes les réunions sont conformes à la Stratégie de l'UIP. Il appelle particulièrement l'attention sur une réunion prévue à Alger, organisée en coopération avec le Bureau des affaires du désarmement et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, pour engager les parlements nationaux à mettre en œuvre la résolution 1540 du Conseil de sécurité. Plusieurs membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ont manifesté leur intérêt pour ce séminaire, auquel ils voudraient participer. En raison du programme chargé des derniers mois de 2015, avec la tenue de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, le Sommet des Nations Unies et d'autres réunions, l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies aura lieu à New York en février 2016. Afin d'accélérer les efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, deux réunions sur le suivi de l'adoption des Objectifs de développement durable sont prévues pour 2016. Le Parlement roumain a proposé d'accueillir une de ces réunions.

Le Président souligne l'importance des initiatives régionales et des événements organisés par les Parlements membres, l'UIP ne pouvant répondre aux besoins de tous ses Membres uniquement à partir de son Siège à Genève. La décentralisation des activités est fortement encouragée.

En ce qui concerne les réunions statutaires, la 134^{ème} Assemblée aura lieu à Lusaka (Zambie). Traditionnellement, la deuxième Assemblée se déroule chaque année à Genève. Aucune autre offre n'ayant été reçue pour 2016, la 135^{ème} Assemblée se tiendra à Genève, du 22 au 26 octobre 2016. Si, à l'avenir, des offres sont faites par des Parlements membres pour accueillir les deux Assemblées annuelles à l'extérieur de Genève, sans incidences financières pour l'Organisation, elles seraient prises en considération.

Les Parlements d'Israël, de la Fédération de Russie et du Bangladesh ont exprimé leur intérêt à accueillir les Assemblées de l'UIP en 2017. Le Comité exécutif a examiné ces offres. Les autorités israéliennes ont déclaré que la délivrance de visas ne poserait aucun problème, mais certains pays refusent par principe d'assister à des événements organisés en Israël. Par conséquent, l'offre d'Israël pourrait être réexaminée ultérieurement si la situation change. Quant à l'offre de la Fédération de Russie, le Comité exécutif se dit préoccupé par le fait que certains pays et certains particuliers sont inscrits sur une "liste noire" et qu'ils ne sont pas autorisés à entrer en Fédération de Russie. Le Parlement russe a donné des assurances verbales qu'il n'y aurait aucune restriction à l'entrée des participants dans le pays. Il faudra obtenir la confirmation formelle de ces assurances et la proposition sera alors discutée plus avant lors de la 134^{ème} Assemblée à Lusaka. Enfin, le Comité exécutif est unanime dans sa recommandation de donner suite à la proposition du Bangladesh. Une équipe du Secrétariat de l'UIP effectuera une visite dans le pays afin de s'assurer que la logistique nécessaire est en place. Sur la base des conclusions de cette visite, le Comité exécutif fera une recommandation au Conseil directeur à Lusaka afin que la 136^{ème} Assemblée en mars 2017 ait lieu au Bangladesh.

M. I. Liddell-Grainger (Royaume-Uni) demande si les interdictions de voyager imposées à certains parlementaires par les autorités russes seraient levées immédiatement.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) rappelle que la "liste noire" de la Fédération de Russie répondait à la "liste noire" de l'Union européenne, qui impose des restrictions aux voyages de ressortissants russes, y compris à certains parlementaires. Par conséquent, la "liste noire" de la Fédération de Russie serait annulée si la "liste noire" de l'Union européenne l'était aussi. En ce qui concerne l'éventuelle tenue d'une Assemblée de l'UIP en Fédération de Russie, M. Kosachev s'engage à essayer d'obtenir une réponse officielle à la demande de lever les restrictions aux voyages, se disant certain qu'une telle réponse confirmera clairement qu'aucune "liste noire" ne visera les participants à l'Assemblée.

M. A. Gerasymov (Ukraine) déclare que la liste imposant des restrictions aux voyages des parlementaires russes n'a pas été une décision arbitraire de l'Union européenne, mais d'une réponse à l'agression russe contre la souveraineté de l'Ukraine.

Le Président dit qu'il considère que le Conseil directeur a pris note de l'information sur les futures réunions interparlementaires figurant dans le document CL/197/13-P.1 et qu'il souhaite adopter la recommandation du Comité exécutif de contrôler les conditions nécessaires à la tenue de la 136^{ème} Assemblée au Bangladesh.

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

NOMINATION DE DEUX VERIFICATEURS INTERNES DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2016 (CL/197/14-P.1 et P.2)

Le Président renvoie aux candidatures relatives aux postes de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2016 figurant dans les documents CL/197/14-P.1 et P.2, qui ont été soumises par M. A. Giffroy (Belgique) et Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon). Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour

ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF
(CL/197/15-P.1 à P.8)

Le Président, se référant aux candidatures présentées dans les documents CL/197/15-P.1 à P.8, dit qu'il considère que le Conseil souhaite approuver les candidatures au Comité exécutif de M. K. Jalali (République islamique d'Iran), Mme C. Cerqueira (Angola), M. Tran Van Hang (Viet Nam), M. A. Lins (Brésil), M. I. Liddell-Grainger (Royaume-Uni), M. K. Kosachev (Fédération de Russie), M. D.E. Ethuro (Kenya) et Mme G. Eldegard (Norvège).

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour
(suite)

RAPPORT DU PRESIDENT

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Secrétaire général rappelle que, en 2012, il a été décidé d'envoyer une mission d'observation en République arabe syrienne. Cette mission n'a pas encore eu lieu. Au début de 2015, une mission exploratoire a été effectuée et, à sa session à Hanoï, le Comité exécutif a recommandé qu'une mission complète soit dépêchée dans les deux mois suivant la fin de la 132^{ème} Assemblée. Les dispositions avaient été prises et le Comité exécutif avait choisi les membres qui y participeraient, mais la mission a été reportée pour de nombreuses raisons, en particulier des questions de sécurité. Le Comité exécutif a recommandé que le Secrétariat continue de suivre la situation en République arabe syrienne et qu'il en informe les organes directeurs à la 134^{ème} Assemblée, et que toute mission devrait comprendre des consultations avec toutes les parties au conflit.

Le Président dit que, même si la mission exploratoire n'est pas menée, l'UIP restera engagée auprès du Parlement syrien et rencontrera divers acteurs pour discuter de la situation, à Genève ou ailleurs, éventuellement en Turquie.

Mme F. Dib (République arabe syrienne) se dit préoccupée par la décision de l'UIP de reporter sa mission pour des motifs de sécurité sans avoir consulté le Parlement syrien. Le Parlement était en communication directe avec l'UIP et s'il avait jugé qu'il était dangereux de dépêcher une mission, il en aurait averti l'UIP. Prendre une telle décision sans consultation manque de transparence. Elle demande au Secrétariat de communiquer en tout premier lieu avec le Parlement, qui peut donner des conseils impartiaux sur la situation sur le terrain. Les autorités parlementaires feront tout ce qu'elles peuvent pour protéger la mission là où elle se rendra.

Le Président donne l'assurance que l'UIP demeure engagée en République arabe syrienne et que la possibilité d'une future mission n'est pas exclue.

M. C. Zepa (Venezuela) se dit surpris que la mission n'ait pas eu lieu, des représentants de plusieurs parlements s'étant rendus en République arabe syrienne sans incident. Il craint que l'UIP ne se laisse influencer par la pression qu'exercent les médias ou l'opposition, plutôt que par les consultations directes qu'elle pourrait avoir avec le Parlement syrien. Le Venezuela est prêt à fournir son aide de quelque manière que ce soit.

La séance est close à 13 h.30.